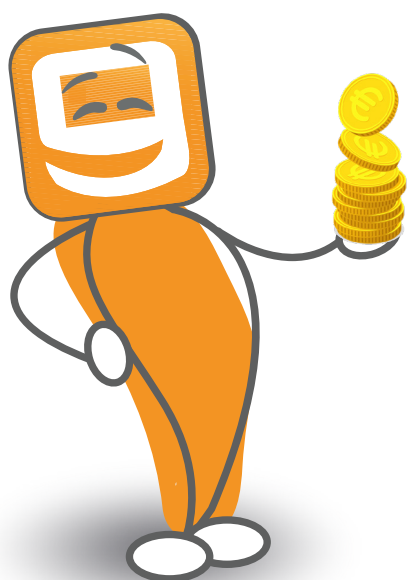


INVESTIR EN LOI PINEL EN 4 ÉTAPES

1 - J'ACHÈTE UN LOGEMENT ÉLIGIBLE AU DISPOSITIF PINEL



Montant maximum
des investissements :

300 000 €

dans la limite de
1 à 2 achats par an

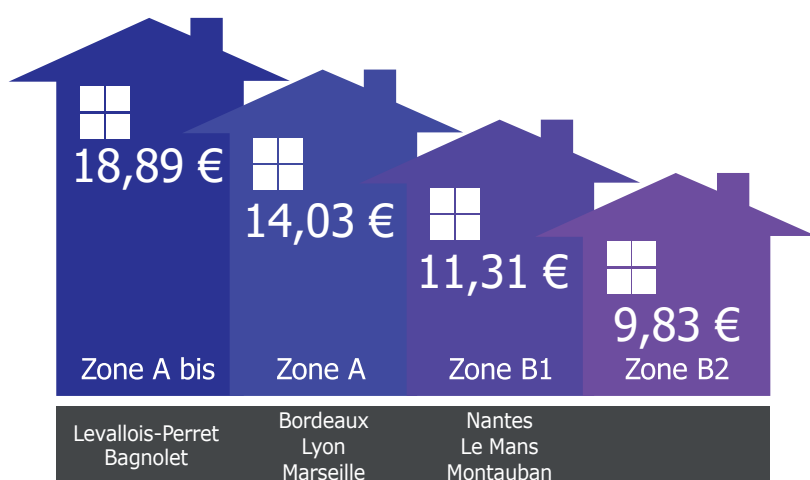
&

Prix de
l'investissement :

5 500 € /m² maximum

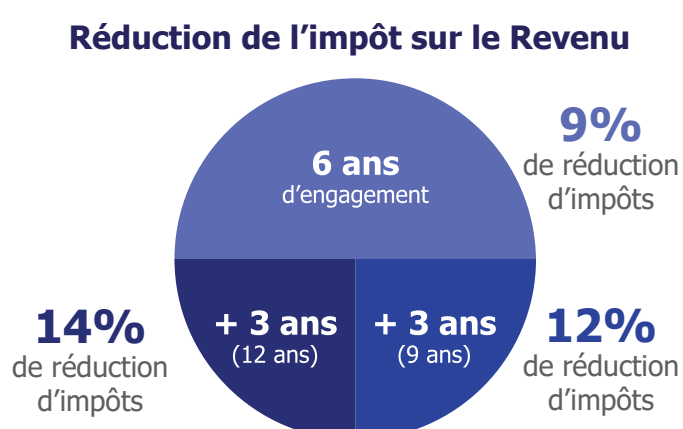
2 - JE LE METS EN LOCATION

- Le loyer que je fixe et les revenus du locataire ne dépassent pas les montants maximum



3 - JE PROFITE DES AVANTAGES DE LA LOI PINEL

- Je perçois des loyers
- Je réduis mes impôts pendant la durée de location



4 - À LA FIN DE MON ENGAGEMENT, JE PEUX LIBREMENT :



- occuper le logement
- continuer à louer
- le revendre